CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 21 – 25 juin 2021

**SC59 Com.1**

**Rapport de la réunion virtuelle du Sous-groupe sur les finances, Partie I**

**21 juin 2021, 13h00 – 16h30**

**Participants :**

## Membres du Sous-groupe sur les finances

Australie, Costa Rica, Estonie, États-Unis d’Amérique, Japon, Mexique (Président), Panama, Sénégal (représentant également l’Initiative régionale Ramsar SenegalWet) et Suisse.

***Observateurs des Parties contractantes***

Cambodge, Colombie (représentant également l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Amazone), Ouzbékistan, République islamique d’Iran, Suède et Turkménistan.

## Représentants des Initiatives régionales Ramsar (présents pour l’examen du point 2 de l’ordre du jour)

L’Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI), représentée par l’UICN, et l’Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA), représentée par l’Ouzbékistan et le Centre régional pour l’environnement de l’Asie centrale (CAREC).

## Secrétariat

Secrétaire générale, Secrétaire général adjoint, Responsable des finances, Directeur Sciences et politiques, Conseillère principale pour les Amériques, personnel des services documentation, administration et informatique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Président ouvre la réunion et présente l’ordre du jour, notant que le point 2 sur l’allocation de la ligne budgétaire D « Appui aux Initiatives régionales » du budget administratif sera abordé en fin de réunion, lorsque les représentants des Initiatives régionales Ramsar (IRR) seront présents. Le Président remercie par ailleurs le Japon pour avoir fait part de questions et observations en amont de la réunion, lesquelles ont été examinées par le Secrétariat et communiquées au Sous-groupe en même temps que l’ordre du jour révisé avant la réunion. Les participants approuvent l’ordre du jour.

Le Sous-groupe convient de présenter son rapport en deux parties, sachant que certains points doivent être examinés par le Comité permanent avant qu’une décision finale ne soit prise concernant les dotations.

Le groupe rappelle au Secrétariat qu’il est essentiel de publier les documents conformément aux articles 10 et 13 du Règlement intérieur. La Secrétaire générale en prend acte, tout en rappelant qu’il est nécessaire d’attendre le rapport des auditeurs et en faisant observer que les contraintes liées au travail en distanciel et au processus de prise de décisions intersessions ont compliqué la situation cette année. La Secrétaire générale indique également que certains documents déjà publiés par le Secrétariat n’ont pu être consultés sur le site web en raison de problèmes techniques mais que la situation a été résolue. Le Président en prend acte et salue les efforts remarquables déployés par le Secrétariat durant cette période.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de prendre note avec inquiétude des difficultés causées par la date de remise des états financiers vérifiés, laquelle a entraîné une communication tardive des documents financiers et empêché le respect de l’article 10 du Règlement intérieur, et de demander à la Secrétaire générale de prendre les mesures nécessaires pour que tous les documents financiers non liés à la vérification des comptes, en particulier ceux qui concernent des demandes de fonds supplémentaires, soient distribués conformément à l’article 10 avant les réunions du Sous-groupe sur les finances, afin de permettre un examen adéquat et approprié de toutes les questions budgétaires.***

La Secrétaire générale donne un aperçu des questions à traiter et de la documentation à l’appui (documents SC59 Doc. 8.1, 8.2 et 8.3), précisant que ces documents ont été préparés en partant du principe que la COP14 aurait lieu en octobre 2021. Elle ajoute que la proposition visant à reporter la COP14 au dernier trimestre de 2022 aura des incidences sur les recommandations du Sous-groupe et qu’une session extraordinaire de la COP aura lieu au dernier trimestre 2021, au cours de laquelle un budget pour 2022 devra être approuvé.

**Point de l’ordre du jour 1**: SC59 doc.8.1, mesures i., ii., iii. et iv.

La Secrétaire générale présente les éléments du document SC59 Doc.8.1 relatifs aux états financiers 2020 ; elle précise que les états vérifiés figurent dans le document et expose les soldes reportés. Elle note la bonne situation de trésorerie, compte tenu d’une mise en œuvre entravée par la pandémie de COVID-19, des recettes conformes aux prévisions et des coûts de personnel stables, tout en attirant l’attention sur une prévision d’augmentation des provisions. La Secrétaire générale met également l’accent sur certains points à examiner, tels que les ajustements proposés par le Secrétariat au budget administratif approuvé par la COP13, l’utilisation possible des excédents et l’augmentation des provisions pour arriérés de contributions. Elle précise en outre que l’augmentation des arriérés de contributions n’a pas été prise en compte dans les Scénarios budgétaires, d’où la nécessité d’une dotation séparée.

Le Sous-groupe se félicite du rapport d’audit sans réserve et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour résoudre les problèmes et veiller à l’amélioration de la gouvernance et des rapports financiers. Il note avec satisfaction la signature du projet IKI et la clôture du Fonds de petites subventions. Le groupe encourage également le Secrétariat à continuer de suivre l’élaboration d’une méthodologie d’autoévaluation par l’UICN, en vue d’une éventuelle adoption.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :***

* ***accepter les états financiers vérifiés de 2020 au 31 décembre 2020 ;***
* ***prendre note du solde du budget administratif et des contributions volontaires pour 2020 ;***
* ***prendre note des soldes non dépensés/non affectés qui sont reportés de 2020 à 2021, comme décrit au paragraphe 20.***

**Point de l’ordre du jour 3 et 4**: SC59 doc.8.1, mesures vi. et vii.

La Secrétaire générale attire l’attention sur les paragraphes 35 à 37 du document SC59 Doc.8.1, qui reflètent les ajustements apportés au budget approuvé à la COP13 entre les lignes budgétaires relatives aux frais de personnel et de déplacement, et propose (au paragraphe 37) de présenter les « autres prestations » sous une seule ligne budgétaire plutôt que dans chaque poste budgétaire.

Le groupe indique qu’il préfère conserver les « autres prestations » sous les lignes budgétaires relatives aux frais de personnel de chaque poste budgétaire, dans un souci de transparence. La Secrétaire générale répond que si cela ne pose aucun problème et ne change pas les montants des financements en eux-mêmes, les faire apparaître sous la ligne « salaires et charges sociales » aura pour conséquence de faire passer le pourcentage des dépenses de personnel et des coûts connexes d’environ 69% à 71%, ce qui reste malgré tout dans la fourchette des autres conventions.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :***

* ***approuver et prendre note des ajustements proposés au budget administratif approuvé par la COP13, tels que décrits aux paragraphes 35 et 36 et présentés dans la colonne E du tableau de l’annexe 4 ;***
* ***approuver la présentation des « autres prestations » sous la ligne budgétaire regroupant les « salaires, charges sociales et autres prestations » pour chaque poste budgétaire dans les prochains budgets, en reconnaissant que ce changement d’imputation entre les lignes budgétaires ne traduit pas un changement des niveaux de financement.***

**Point de l’ordre du jour 5 et 6 :** SC59 doc.8.1, mesures viii et ix.

Le Sous-groupe examine les sources de financement possibles proposées par le Secrétariat et accepte de faire figurer ses recommandations dans la Partie II du rapport.

**Point de l’ordre du jour 7**: SC59 doc.8.1, mesure x.

Le Président constate l’augmentation des provisions pour arriérés de contributions dans le budget 2021 et fait remarquer qu’il est probable que ce soit également le cas en 2022 et dans les années suivantes, si bien que d’autres contributions et discussions seront nécessaires pour trouver des sources de financement à plus long terme. La Secrétaire générale rappelle que la méthode de calcul des provisions a récemment été modifiée, en 2019, conformément au droit suisse. Le Secrétariat précise que cette augmentation est également liée aux arriérés de contributions datant d’avant 2021.

Le groupe reconnaît la nécessité de parer au risque de nouveaux défauts de paiement des contributions à la suite de la pandémie de COVID-19, et soutient l’approche prudente concernant le calcul des provisions pour arriérés de contributions compte tenu de la situation économique actuelle, tout en faisant remarquer que les provisions pour arriérés de contributions pourraient diminuer dès que le niveau des arriérés de contributions baissera.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent d’approuver l’affectation de 72 000 CHF à partir des économies réalisées sur le budget administratif pour faire face à l’augmentation des provisions pour arriérés de contributions dans le budget de 2021.***

**Point de l’ordre du jour 8**: SC59 doc.8.1, mesure xi.

La Secrétaire générale présente les possibilités d’utilisation des économies réalisées en 2020 décrites au paragraphe 42 du document SC59 Doc.8.1. Elle rappelle avoir mentionné dans de précédents commentaires une autre utilisation possible, à savoir : f) réaliser des provisions pour arriérés de contributions pendant la prochaine période triennale (d’un montant estimé à 360 000 CHF pour la période triennale).

Le Secrétariat précise que les fonds pour la proposition c) sur les Prix Ramsar serviraient au volet communication, à savoir la réalisation de capsules vidéo sur le travail de chaque lauréat. Le Sous-groupe convient d’examiner la proposition c) une fois que le Comité permanent aura décidé sil examine les Prix Ramsar à sa 59e ou à sa 60e Réunion. Un membre demande au Secrétariat d’intensifier ses efforts de recherche de donateurs potentiels du secteur privé en remplacement de Danone, estimant qu’il est encore temps.

Le groupe convient de se concentrer sur les questions urgentes, à savoir : b) le financement de la Journée mondiale des zones humides 2022 ; et b) la refonte du site Web en 2021, bien avant la tenue de la COP14. Un membre suggère que le financement en faveur de la refonte du site Web englobe un appui technique plus large, par exemple la création d’un espace de travail en ligne pour les discussions en cours du Comité permanent.

La Secrétaire générale rappelle le paragraphe 15 de la Résolution XII.2 et note que si le point a) n’est pas approuvé, les Scénarios budgétaires présentés dans le document SC59 Doc.8.3 devront être revus. Le Sous-groupe convient de considérer ce point comme faisant partie du budget à approuver par la session extraordinaire de la COP, en se concentrant sur les besoins prévus pour 2022.

Le groupe propose s’agissant du point e) que les frais de voyage des délégués de la COP14 continuent à être financés à partir de contributions volontaires au budget non administratif, dès que les modalités de la COP14 auront été arrêtées. Le groupe demande au Secrétariat d’intensifier ses efforts de recherche de nouveaux partenaires financiers et le Secrétariat confirme qu’il s’agit d’une priorité en matière de collecte de fonds.

Le Président propose d’étudier chaque année l’utilisation d’économies pour couvrir les provisions pour arriérés de contributions au cours de la période triennale suivante et de réviser les chiffres en conséquence.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent d’approuver les utilisations suivantes des économies réalisées sur le budget administratif de 2020, décrites au paragraphe 42 du document SC59 Doc.8.1 :***

***Pour 2021 :***

***- 25 000 CHF affectés aux préparatifs et à la production de supports pour la Journée mondiale des zones humides 2022 ;***

***- 86 000 CHF affectés à l’amélioration du site Web de la Convention.***

***Pour 2022 :***

***- 76 000 CHF pour couvrir le déficit du budget administratif affecté aux activités principales du Secrétariat pour 2022*** *(sous réserve des instructions du Comité permanent concernant la tenue d’une session extraordinaire de la COP) ;*

**Point de l’ordre du jour 9**: SC59 doc.8.2, *État des contributions annuelles*

La Secrétaire générale présente un bref résumé du document, précisant que les mesures relatives à la confirmation par le groupe des arriérés de contributions ont effectivement permis de répondre aux exigences de l’auditeur. Le groupe se félicite de l’information selon laquelle les Parties contractantes d’Afrique ont mis en place un système d’affectation des contributions volontaires de cette région. Le Président rappelle la révision prochaine du barème des contributions de l’Assemblée générale des Nations Unies, lequel entrera en vigueur en 2022 et s’appliquera à l’ensemble du prochain budget triennal.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :***

* ***prendre note de l’état des contributions annuelles ;***
* ***prendre note des mesures énumérées aux paragraphes 14 et 15 sur l’approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ;***
* ***prendre note des mesures énumérées aux paragraphes 17,19, 20 et 21 en vue de continuer d’encourager le versement des contributions annuelles ;***
* ***prendre note des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir*** ***; et***
* ***prendre note de l’état actuel des contributions volontaires de la région Afrique.***

**Points de l’ordre du jour 10, 11 et 12**: SC59 doc.8.3, *Scénarios budgétaires pour 2022-2024 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires*

La Secrétaire générale présente les trois scénarios envisagés pour la période triennale 2022-2024 décrits dans le document SC59 Doc.8.3. Elle note, à la suite de précédentes discussions, que ces scénarios seront examinés pour la seule année 2022, lors d’une session extraordinaire de la COP, ce que le Président confirme. Le Scénario A comprendra le poste d’assistant financier et comptable mais entraînera un déficit du budget administratif de 76 000 CHF par an, lequel sera compensé à partir de l’excédent de la période triennale 2019-2021, et supposera une augmentation des provisions de 120 000 CHF par an. Si le Scénario A comprend une provision pour les primes de performance du personnel, le Scénario B comprend également une provision au titre des augmentations de salaire résultant de la gestion de la performance du personnel et des promotions, et le Scénario C impute au budget administratif les coûts associés à l’organisation de la COP15.

Le Sous-groupe appuie le Scénario A, tout au moins pour le budget 2022. Il est favorable à la présentation à la session extraordinaire de la COP d’un budget sur une seule année plutôt que sur trois, comme l’ont fait d’autres Conventions pendant la pandémie. La Secrétaire générale fait remarquer que ce scénario prévoit des moyens limités pour les primes de performance, et que seules des primes ponctuelles et non des augmentations de salaire seront possibles sans incidence sur le budget à plus long terme. Elle note que les deux mécanismes font partie des lignes directrices et des politiques de l’UICN.

Un membre demande des informations sur les taux de maintien des effectifs au sein du Secrétariat pour mieux cerner comment faire face à cette difficulté. Un autre membre se dit favorable à l’adoption de mesures innovantes comme l’utilisation de toutes les économies réalisées, tandis qu’un autre fait observer que les hypothèses concernant la réduction des effectifs et le fait de prévoir des ajustements et des provisions liés aux salaires/prestations sociales pour la période triennale permettent de couvrir de manière implicite les augmentations de salaire. La Secrétaire générale précise que les ajustements de salaire du personnel sont appliqués à la suite d’une étude interne et externe de l’équité et du marché du travail afin de s’aligner sur la politique de l’UICN, par exemple en ce qui concerne le passage du statut de stagiaire à celui de jeune professionnel au sein du Secrétariat.

Le groupe propose d’apporter des modifications au texte du document et de remplacer « seront » par « devront être » (paragraphe 11), « volontaires » par « au budget non administratif » (paragraphe 20) et « contributions impayées » par « arriérés de contributions » dans le tableau 1 de l’annexe 2, et également de faire référence aux représentants régionaux « d’Afrique » et de remplacer « ces fonds » par « les fonds mentionnés au paragraphe 24 » dans le paragraphe 25.

Le groupe rappelle qu’il est impératif de se conformer au Règlement intérieur concernant les délais de soumission des documents en vue d’une session extraordinaire de la COP.

*Recommandation pour décision par le Comité permanent :*

***Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :***

***i. prendre note du document SC59 doc.8.3 ;***

***ii. demander au Secrétariat de préparer un budget sur un an pour 2022 pour approbation à la session extraordinaire de la COP à partir du Scénario budgétaire A prévoyant une augmentation de 0% présenté par le Secrétariat ; et***

***iii. demander au Secrétariat de préparer un projet de résolution sur le budget pour approbation à la session extraordinaire de la COP.***